

Guide du Logement des jeunes

2011 - 2012



HABITAT

*St-Quentin
en-Yvelines*

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Ensemble
Solidaires



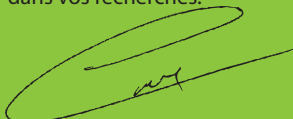
Saint-Quentin-en-Yvelines

Un réseau
de compétences

Vous êtes étudiant à Saint-Quentin-en-Yvelines ou vous allez prochainement y faire vos études, vous avez obtenu un stage ou un premier emploi dans une entreprise saint-quentinoise et vous êtes à la recherche d'un logement.

Ce guide, édité par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, vous présente brièvement les aides auxquelles vous pouvez prétendre, les services mis en place par la communauté d'agglomération et les différentes structures susceptibles de vous accueillir.

Le logement des jeunes constitue une priorité pour la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et nous espérons que les informations présentées ci-après vous aideront dans vos recherches.



Robert CADALBERT

Président de la communauté d'agglomération
de Saint-Quentin-en-Yvelines

INTRODUCTION	2
LES AIDES AU LOGEMENT	3 - 5
LES SERVICES PROPOSÉS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	6 - 7
LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES	8 - 9
LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES	10 - 11
LA COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE JEUNES/ÉTUDIANTS/SÉNIORS	12
FOYERS D'HÉBERGEMENT	13
LES RÉSIDENCES ADOMA	14
ADRESSES UTILES À SAINT-QUENTIN ET DANS LES COMMUNES ENVIRONNANTES	15 - 18
PLAN SITUATION DE L'OFFRE DE LOGEMENT ÉTUDIANT SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	19



LES **AIDES** AU LOGEMENT

L'avance et la garantie LOCA-PASS® et la GRL®

Les aides au logement : ALS et APL

L'Aide Personnalisée au Logement (APL)

L'Allocation de Logement à caractère Social (ALS)



Saint-Quentin-en-Yvelines

LES AIDES AU LOGEMENT

En tant qu'étudiant ou jeune salarié, vous pouvez prétendre à différentes aides, pour vous permettre d'accéder à un logement, de payer votre loyer si vos revenus sont modestes ou si vous rencontrez des difficultés passagères.

L'accès au logement : le dépôt de garantie et la garantie de paiement des loyers

Votre futur propriétaire, que vous accédiez à un logement social ou qu'il s'agisse d'un logement privé, vous demandera, avant l'entrée dans les lieux, une caution (un mois de loyer) et un garant qui, en cas d'impayé de loyer, pourra les régler. Si vous ne disposez pas de l'un ou de l'autre, vous pouvez solliciter deux dispositifs : le LOCA-PASS® et le PASS GRL®

1 - L'aide à la constitution du dépôt de garantie : l'avance LOCA-PASS®

À l'initiative du locataire

L'avance LOCA-PASS® finance le dépôt de garantie pendant toute la durée de la location. Elle peut être accordée quel que soit le logement, qu'il appartienne à un bailleur privé ou public. C'est une avance financée par le 1 % logement, qui est accordée au locataire sous forme de prêt sans intérêt dans la limite de 500 €.

Celui-ci est remboursable par petites mensualités (minimum 20 €) sur une durée maximale de 25 mois. La première échéance est prélevée 3 mois après le déblocage du prêt.

Attention : si vous quittez le logement avant la dernière échéance prévue, le remboursement anticipé est obligatoire dans un délai de trois mois à compter de votre départ.

2 - La garantie de paiement des loyers et des charges locatives

Si vous ne pouvez pas présenter de garant, deux dispositifs permettent aux propriétaires bailleurs d'être assurés du paiement de leur loyer : la garantie de paiement des loyers LOCA-PASS® pour le bailleur social et la garantie des risques locatifs (GRL®) pour le propriétaire privé.

a - La garantie LOCA-PASS®

À l'initiative du locataire

Elle peut être accordée pour le logement social. La garantie est valable pour une période de location de trois ans et elle s'applique quelle que soit la cause de l'impayé. La garantie LOCA-PASS®, contrairement à l'avance, reste réservée à certains bénéficiaires :

- les salariés des entreprises cotisant au 1% logement
- les jeunes de moins de 30 ans en recherche ou en situation d'emploi (quel que soit l'employeur, y compris le secteur agricole, mais à l'exception des fonctionnaires) sans contrainte de plafond de ressources, ainsi que les étudiants (boursier, en CDD ou en stage)

b - La garantie des risques locatifs (la GRL®)

À l'initiative du propriétaire bailleur privé

La GRL est un dispositif pour les locataires du parc privé qui n'ont pas de garant physique. Il assure la couverture totale des loyers impayés, sans limitation dans le temps. Il concerne les candidats locataires dont le taux d'effort ne dépasse pas 50% ; c'est-à-dire que le montant du loyer ne dépasse pas la moitié des revenus y compris l'Allocation Logement.

Les contacts pour aller plus loin :

LOCA-PASS® :

- SOLENDI : www.solendi.com
- PROCILIA : www.procilia.com
- GIPEC : www.gipec-logement.com

GRL® : www.grl.fr



Les aides au logement : ALS et APL

En tant qu'étudiant, vos revenus sont peut-être modestes. Si vous remplissez les conditions de ressources, vous pouvez bénéficier d'une aide au logement. Elles sont de deux types, en fonction de la nature de votre logement.

Le montant de l'allocation dépend de différents éléments : vos ressources, votre loyer, la taille de votre logement...

1 - L'Aide Personnalisée au Logement (APL)

Cette aide vous sera versée si votre logement a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État (cette convention fixe notamment un loyer maximum à respecter par le bailleur).

L'APL est versée directement par la CAF au bailleur. Le locataire ne verse donc au propriétaire que le solde.

2 - L'Allocation de Logement à caractère Social (ALS)

Cette aide est le plus souvent versée aux étudiants. L'ALS peut vous être attribuée si vous louez une chambre en foyer, en résidence universitaire, en appartement ou en maison. Contrairement à l'APL, l'ALS est versée au locataire, sauf si vous effectuez une demande afin qu'elle soit directement versée à votre propriétaire.

Pour bénéficier de ces allocations, vous devez remplir un dossier, téléchargeable sur le site de la Caisse d'allocations familiales : www.caf.fr



Attention : si vous avez moins de 20 ans, ces aides suppriment les prestations familiales que peuvent percevoir vos parents.

Contact

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES

2, avenue des Prés

78280 GUYANCOURT

Tél. : 0820 25 78 10 (n° unique départemental)





LES SERVICES PROPOSÉS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

La réservation de logements

Qui peut obtenir un logement ?

Chambre chez l'habitant



Saint-Quentin-en-Yvelines

La réservation de logements dans les résidences étudiantes

La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est réservataire de logements dans les résidences étudiantes suivantes : René-Cassin et Vauban à Guyancourt, Blaise-Pascal à Montigny-le-Bretonneux, la Cybèle à Voisins-le-Bretonneux. Vous trouverez ci-après la description de ces résidences (loyers, typologie des logements...)

Qui peut obtenir un logement dans l'une de ces résidences, grâce à la Communauté d'agglomération ?

Les logements réservés à la Communauté d'agglomération sont en priorité attribués à des étudiants, stagiaires dont la formation est située dans l'une des sept communes de l'agglomération, domiciliés hors Saint-Quentin-en-Yvelines.

Contacts

Service Habitat

de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Tél. : 01 39 44 80 42

Fax : 01 30 44 08 32

Par courriel : logement-etudiants@agglo-sqy.fr

Par courrier, toute demande de dossier doit être adressée à :

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération

1, rue Eugène-Hénaff - ZA du Buisson de la couldre

B.P. 118

78192 TRAPPES CEDEX



Attention :

La Communauté d'agglomération est réservataire d'un nombre restreint de places en résidences étudiantes.

De plus, la démarche de demande de logement auprès de la Communauté d'agglomération ne doit pas vous dispenser de déposer une demande auprès des résidences ou du CROUS notamment.

Le dispositif « chambre chez l'habitant »

La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a développé un service d'accueil et de mise en relation entre propriétaires et étudiants. Les propriétaires disposant d'une chambre ou d'un logement à louer se manifestent auprès du service habitat de la Communauté d'agglomération, qui se charge de faire le lien avec les jeunes ayant ouvert un compte sur le site.

Les logements proposés peuvent être : des chambres chez l'habitant, des logements indépendants ou des logements à partager (avec d'autres étudiants).

Les logements peuvent être situés à Saint-Quentin-en-Yvelines ou dans des communes voisines.

Vous pouvez consulter le site internet suivant :

www.logement-etudiants.agglo-sqy.fr

Vous avez également la possibilité de vous rendre au service Habitat de la Communauté d'agglomération.

LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES (CROUS)

RÉSIDENCE VAUBAN

1, boulevard d'Alembert
78280 GUYANCOURT

Tél. : 01 34 52 08 05 (résidence)
Fax : 01 34 52 08 07
Courriel : www.crous-versailles.fr

RÉSIDENCE JEAN-BAPTISTE LAMARCK

1, rue du Théâtre
78990 ÉLANCOURT

Tél. : 01 30 66 62 28 (résidence)
Fax : 01 34 52 08 07
Courriel : www.crous-versailles.fr

ou **Communauté d'agglomération**

Tél. : 01 39 44 80 42

Les résidences universitaires sont gérées par les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Il en existe deux sur le territoire saint-quentinois, présentées ci-contre.

Pour prétendre à un hébergement, l'étudiant doit être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ou dans une section d'établissement ouvrant droit au régime de la sécurité sociale étudiant. Les logements gérés par les CROUS sont réservés en priorité aux étudiants dont la famille dispose de faibles revenus. Les attributions sont prononcées sur la base d'un indice social qui reprend les mêmes éléments que ceux retenus pour le calcul de la bourse universitaire. Les critères retenus prennent en compte les revenus de l'étudiant et de ses parents, la composition de la famille, l'éloignement géographique du domicile familial et les résultats universitaires.

Pour solliciter une admission, l'étudiant doit présenter un Dossier Social Étudiant (DSE). Celui-ci permet d'effectuer simultanément la demande de bourse d'enseignement supérieur et de logement. Le dossier doit être établi sur le site internet www.crous-versailles.fr, du 15 janvier au 30 avril.

Les chambres et studios gérés par le CROUS sont attribués fin juin et les décisions conditionnelles sont communiquées aux candidats fin juin. Toutefois, des disponibilités peuvent être offertes à toute période de l'année en fonction de la vacance des chambres ou logements.

 **Attention :** la demande de logement universitaire doit obligatoirement être renouvelée chaque année.

Pour tout renseignement complémentaire :

Tél. : 01 39 24 52 16
Internet : www.crous-versailles.fr / www.cnous.fr

RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES

Résidences	Type de logements meublés	Nombre	Public accueilli	Loyer mensuel (toutes charges comprises, sauf le téléphone et l'EDF)	Dépôt de garantie	APL
VAUBAN	Studios de 20 m ²	94	Étudiants Célibataires/couples 18-26 ans	379 €	236 €	oui
	Studios T1 bis duplex 37 m ²	17				
	Chambre A Chambre B			319 € 301 €	176 € 158 €	
	Studios 34 m ²	4		478 €	301 €	
TOTAL		115				
JEAN-BAPTISTE LAMARCK	Studettes (11,5-13 m ²)	55	Étudiants Célibataires 18-26 ans	306 €	163 €	oui
	Studettes (13,5-16,5 m ²)	40		328 €	185 €	
	Studios (18-21,5 m ²)	13		349 €	206 €	
	Studios pour handicapés (25,5-30,5 m ²)	2		349 €	206 €	
TOTAL		110				

LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

RÉSIDENTE BLAISE PASCAL

3-7, place Wicklow
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Tél. : 01 30 43 30 25
Tél. : 01 39 44 80 42 (Communauté d'agglomération)

LES ACADÉMIES D'ÉLANCOURT

1, rue de Bruxelles
78990 ÉLANCOURT
Tél. : 01 30 62 60 00 Agence Centre Ville Immobilier (ACVI Trappes)

RÉSIDENTE JEUNES JACQUES BREL

21, rue de Bruxelles
78990 ÉLANCOURT
Tél. : 01 30 68 82 08

RÉSIDENTE RENÉ CASSIN

3-5, rue Jacques Duclos
78280 GUYANCOURT
Tél. : 01 30 64 12 82 (résidence)
Tél. : 01 39 44 80 42 (Communauté d'agglomération)

RÉSIDENTE LE JARDIN DES SCIENCES

31, boulevard Vauban
78280 GUYANCOURT
Tél. : 01 64 68 03 46 (résidence)
Fax : 01 64 68 03 46

RÉSIDENTE LA CYBÈLE

26, rue Surcouf
78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX
Tél. : 01 61 38 10 65
Tél. : 01 39 44 80 42 (Communauté d'agglomération)

RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

Résidences	Type de logements meublés	Nombre	Public accueilli	Loyer mensuel (toutes charges comprises, sauf le téléphone et l'EDF)	Dépôt de garantie	APL	
BLAISE PASCAL	Studios 18 à 24 m ²	133	Étudiants célibataires / Couple sans enfant 18-30 ans	440,57 à 546,34 €	1 mois de loyer	oui	
	Studios 30 à 36 m ²	19		661,46 à 705,58 €			
TOTAL		152					
LES ACADEMIES D'ÉLANCOURT	Studios 17 à 30 m ²	150	Étudiants / Stagiaires Célibataires / + de 18 ans	450 à 550 €	1 mois de loyer hors charges	oui	
		150					
JEUNES JACQUES BREL	Studios 23 m ²	21	Étudiants / Jeunes en formation alternée Célibataires / 18-25 ans	372,18 €	1 mois de loyer hors charges	oui	
	T1 bis 32 m ²	22		455,51 €			
	T2 bis 50 m ²	9		483 €			
TOTAL		49					
RENÉ CASSIN	Studios 21 m ²	112	Étudiants / Jeunes travailleurs Célibataires / Couples sans enfant 18-30 ans	331,06 €	1 mois de loyer hors charges	oui	
	Duplex 33 m ² (pour couple)	30		451,54 €			
	Appartement partagé (4 chambres individuelles de 14 m ² par logement)	20		285,94 €			
		162					
LES JARDINS DES SCIENCES	Studios 18 à 29 m ²	101	Étudiants / Jeunes travailleurs alternée / Cadre en mobilité Célibataires / Couples sans enfant + de 18 ans	454 à 628 €	1 mois de loyer hors charges	oui	
	Studios 15 m ² (Logement double : 2 chambres, 2 salle d'eau et 1 cuisine en commun)	20		410 à 524 €			
TOTAL		121					
LA CYBÈLE	Studios 18,70 m ²	119	Étudiants / Célibataires / Couples sans enfant 18-28 ans (Frais de réservation 180 €)	388,09 € *	187,01 €	oui	
	Studios T1 bis 20 m ²	4		358,66 € *			200,02 €
	Studios T2 36 m ² (couple)	10		478,99 € *			260,09 €
TOTAL		133					

* EDF compris

LA COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE JEUNES/ÉTUDIANTS/SÉNIORS

Vous êtes étudiant, vous cherchez un logement économique, vous aimez le contact et les échanges et vous vous sentez proche des personnes âgées.

Deux associations mettent en relation des étudiants à la recherche d'un logement et des séniors en quête de compagnie, en contrepartie de quelques services qui vont d'une simple présence à des services rendus.

Pour plus d'informations sur ce nouveau concept qui se développe sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, vous trouverez ci-dessous les coordonnées des deux associations :

ENSEMBLE2GÉNÉRATIONS

31, avenue de Villeneuve les Temples
78000 VERSAILLES
Tél. : 06 27 39 78 41
Internet : www.ensemble2generations.fr

LE PARI SOLIDAIRE

15, rue de Senlis
75017 PARIS
Tél. : 01 42 27 06 20
Pour tous les jeunes
Internet : www.leparisolidaire.com
Courriel : contact@leparissolidaire.fr

FOYERS D'HÉBERGEMENT

RELAIS JEUNES DES PRÉS

14, allée de l'Ivraie
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Tél. : 01 30 43 06 60
Fax : 01 30 96 62 55

FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS DES 7 MARES

1, rue des Tritons
78990 ÉLANCOURT
7, rue Magloire-Aristide-Barré
78190 TRAPPES
Tél. : 01 30 13 01 30
Fax : 01 30 13 01 36
Courriel : FJT.7mares@wanadoo.fr

Résidences	Type de logements meublés	Nombre	Public accueilli	Frais de dossier	Loyer mensuel (toutes charges comprises, sauf le téléphone et l'EDF)	Dépôt de garantie	APL
Relais jeunes des prés	Chambres individuelles	60	Salariées/Stagiaires/ Célibataires/Couples sans enfant 18-30 ans	35 €	398 €	1 mois de loyer	oui
	Studios pour couples	3		65 €	610 €		
Total		63					
Foyer des jeunes travailleurs des 7 Mares	Chambres individuel- les en appartements partagés	27 (69 lits)	Salariées, étudiants/ Stagiaires Célibataires/Couples sans enfant 18-30 ans	39 €	380 € *	368 €	oui
		28 (56 lits)			376 €		
	Studios pour couples	415 €					
Total		55					

* EDF compris

LES RÉSIDENCES ADOMA

Public accueilli :

Créées à l'origine pour héberger les travailleurs migrants, les résidences Adoma accueillent aujourd'hui toutes les personnes à la recherche d'un hébergement.

Hébergement meublé :

RÉSIDENTE LES PRÉS

42, rue Einstein
78990 ÉLANCOURT
Tél. : 01 30 50 29 13
288 chambres de 7,50 m²
Loyer : 305,80 €

RÉSIDENTE LES BLEUETS

8-9-11, allée de l'Ivraie
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Tél. : 01 30 44 08 69
13 chambres de 9 à 12 m²
Loyer : 346,59 €
4 studios de 20 m²
Loyer : 536,49 €

RÉSIDENTE LES COQUELICOTS

8 bis, allée de l'Ivraie
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Tél. : 01 30 44 08 69
112 studios de 17 à 22 m²
Loyer : 409,12 à 522,56 €
3 appartements T2 - T3 de 40 à 60 m²
Loyer : T2 : 616,88 € et T3 : 658,06 €

RÉSIDENTE LES ALIZÉS

5, rue Jean Zay
78190 TRAPPES
Tél. : 01 30 50 02 99
236 chambres de 7 m²
Loyer : 324 €
60 chambres de 9 m²
Loyer : ~360 €
4 studios de 25 m²
Loyer : 560 €

RÉSIDENTE LA MINIÈRE

47, route de Dampierre
78280 GUYANCOURT
Tél. : 01 30 43 49 26
303 chambres de 7,50 m²
Loyer : 295,73 €

RÉSIDENTE LES NOÉS

2, avenue des Noés
78320 LA VERRIÈRE
Tél. : 01 30 13 03 60
180 studios de 15 m²
Loyer : 394 €
20 studios de 20 m²
Loyer : 418 €

Services pratiques sur la plupart des sites :

- cafétéria
- salle télévision
- laverie automatique
- cabines téléphoniques

Modalités d'entrée :

- un dossier d'inscription à remplir
- un mois de dépôt de garantie
- étude des candidatures par ADOMA, sauf pour les résidences Les Coquelicots et Les Noés (dossiers soumis à une commission d'attribution)

- fourniture des draps et blanchissage
- parking
- prise TV dans les chambres



ADRESSES UTILES

À SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
ET DANS LES COMMUNES ENVIRONNANTES



Saint-Quentin-en-Yvelines

LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'INFORMATION

COMITES LOCAUX POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ)

L'objectif de ces comités est l'insertion des jeunes 18-30 ans en favorisant leur accès à un logement autonome, pour qu'ils puissent, par leurs propres ressources et grâce à toutes formes d'aides (APL, ALS, ALT,...), assumer les charges d'un logement comme locataire.

Le CLLAJ intervient, uniquement sur rendez-vous, pour informer les jeunes sur les possibilités

locales de logement, les aider dans leurs démarches auprès des bailleurs.

Le CLLAJ s'attache à informer les jeunes sur leurs droits et devoirs en tant que locataires. Des solutions intermédiaires du type « logements passerelles » peuvent aussi être recherchées avant l'accès au logement autonome.

25, avenue Paul Vaillant Couturier - 78190 TRAPPES
Tél. : 01 30 16 27 80 - Fax : 01 30 62 54 58 - Internet : <http://cllajsqy.free.fr>

PERMANENCES ADIL 78

SIÈGE

4, rue Saint-Nicolas
78000 VERSAILLES
Tél. : 0820 16 78 78 (0,12 €/mn)
Ouvert du lundi au vendredi (sauf le jeudi après-midi) 9 h – 12 h 30 / 14 h – 17 h 30
Courriel : conseil@adil78.org

PERMANENCE TRAPPES

Maison de Justice et du Droit
3, place de la Mairie
Mardi de 9h - 12h / 14h – 17h
Sur rendez-vous au 01 30 16 03 20

PERMANENCE GUYANCOURT

Maison de justice et du droit
Place Rabelais
Mercredi de 14 h -17 h
Sur rendez-vous au 01 39 30 32 40

PERMANENCE MONTIGNY

Mairie annexe
Place Charles de Gaulle
Mercredi 9h – 12 h
Sur rendez-vous au 0 820 16 78 78

BOUTIQUES INFORMATION JEUNESSE

Ces structures aident les jeunes dans leurs recherches de logement.

- ÉLANCOURT 01 30 00 45 16
- GUYANCOURT 01 30 48 33 99
- MONTIGNY-LE-BX 01 30 57 42 40
- TRAPPES (Mairie Service Jeunesse) 01 30 69 18 31
- VOISINS-LE-BX (Mairie Service Jeunesse) 01 30 48 58 82

YVELINES INFORMATION JEUNESSE

- 2, place Charost 78000 VERSAILLES 01 39 50 22 52

YVELINES INFORMATION JEUNESSE

- ÉLANCOURT 01 30 69 00 44
- GUYANCOURT 01 30 57 54 14
- MAGNY-LES-HAMEAUX 01 30 57 54 14
- TRAPPES 01 30 66 75 00

LES RÉSIDENCES SOCIALES

RÉSIDENCE SAINT-PAUL

1, place Thérèse-Martin
78280 GUYANCOURT
Tél.-fax : 01 30 60 04 29

RÉSIDENCE COMPOSTELLE

67 bis, route de Troux
78280 GUYANCOURT
Tél. : 08 70 24 00 37
Fax : 01 30 44 00 37
Courriel : asso.compostelle@free.fr

ACCUEILS D'URGENCE - HÉBERGEMENT

ACCUEILLIR

1, square du Val d'Anjou
78310 MAUREPAS
Tél. : 01 30 66 06 21
Fax : 01 30 50 93 40
Courriel : association-accueillir@wanadoo.fr
Cette association gère des logements répartis sur tout le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines.
Elle permet d'héberger en appartements partagés des stagiaires, des jeunes en formation ou salariés 1^{er} emploi.

MAISON DE LA FAMILLE

Association familiale proposant des chambres chez l'habitant (salariés, stagiaires, étudiants)
14, rue du Parc de Clagny
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 51 90 82
Courriel : agfv@wanadoo.fr

MEDIANES LOGEMENT JEUNES

3 square de la Commune -BP 71
78194 TRAPPES CEDEX
Tél. : 01 30 66 12 85
Fax : 01 30 66 16 61
Courriel : mlj78@wanadoo.fr
Ce Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale accueille des jeunes de 18-30 ans (célibataire, couple sans enfant, familles monoparentales) et propose un hébergement temporaire ainsi qu'un accompagnement dans leurs projets et leurs démarches.

SERVICE ACCUEIL URGENCE

(public féminin)
Mineures et + de 18 ans acceptées avec prise en charge de l'ASE (Aide sociale à l'enfance)
40, rue de la Paix
78380 BOIS-D'ARCY
Tél. : 01 34 60 43 44

SERVICE ACCUEIL URGENCE

(public masculin)
Mineurs et + de 18 ans acceptés avec prise en charge de l'ASE (Aide sociale à l'enfance)
69, avenue de la République
78330 FONTENAY-LE-FLEURY
Tél. : 01 34 60 27 50

CHRS L'EQUINOXE

1, avenue Nicolas About
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Tél. : 01 30 48 40 00
Fax : 01 30 48 40 40
Ce centre d'hébergement et de réinsertion sociale dispose d'un accueil d'urgence pour 15 femmes et de 95 places en insertion (tous publics).

HÔTEL SOCIAL SAINT-YVES

Accueil d'urgence provisoire
Chambres partagées
Pour hommes et femmes (+18 ans)
24 ter, rue Maréchal-Joffre
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 02 18 37

ADRESSES UTILES

FOYERS D'HÉBERGEMENT / RÉSIDENCES ÉTUDIANTS À PROXIMITÉ

ADEF

Accueil pour les hommes à partir de 18 ans (stagiaires, salariés ou RMI)
31, rue de Montfort-l'Amaury
78310 COIGNIÈRES
Tél. : 01 30 50 03 19

ADEF

Accueil de jeunes travailleurs et stagiaires (18-30 ans)
27, rue Claude Bernard
78310 MAUREPAS
Tél. : 01 30 49 08 82

LA MARCOTTE

Chambre pour jeune femme et couple sans enfant (18-30 ans)
1 bis, rue de Limoges
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 51 01 00

FOYER MARCEL-CALLO

Accueil de jeunes travailleurs et étudiants de (18-25 ans)
24, rue du Maréchal Joffre
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 02 34 30
Fax : 01 39 02 33 73

ASSOCIATION LA NOUVELLE ÉTOILE

Accueil pour les femmes (majeures)
5, route de Limours
78470 SAINT-REMY-LÈS-CHEVREUSE
Tél. : 01 30 52 60 20
Fax : 01 30 57 42 07

F.J.T. ÉDOUARD-LEFÈVRE

Accueil de public de 18 à 30 ans.
12, rue Lefèbvre
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 30 97 01 60
Fax : 01 39 02 73 28

F.J.T. « LA CLAIRIÈRE »

Accueil mixte d'étudiants et de jeunes travailleurs de 18 à 25 ans
7, impasse René Mouchotte
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01 39 54 56 28
Fax : 01 39 55 00 41
Courriel : asslaclairière@wanadoo.fr

RÉSIDENCE LES PORTES DU CANAL

Rue Jacques-Tati
Rue Georges-Méliès
78390 BOIS D'ARCY
Tél. : 08 25 38 38 00
www.service-logement.com

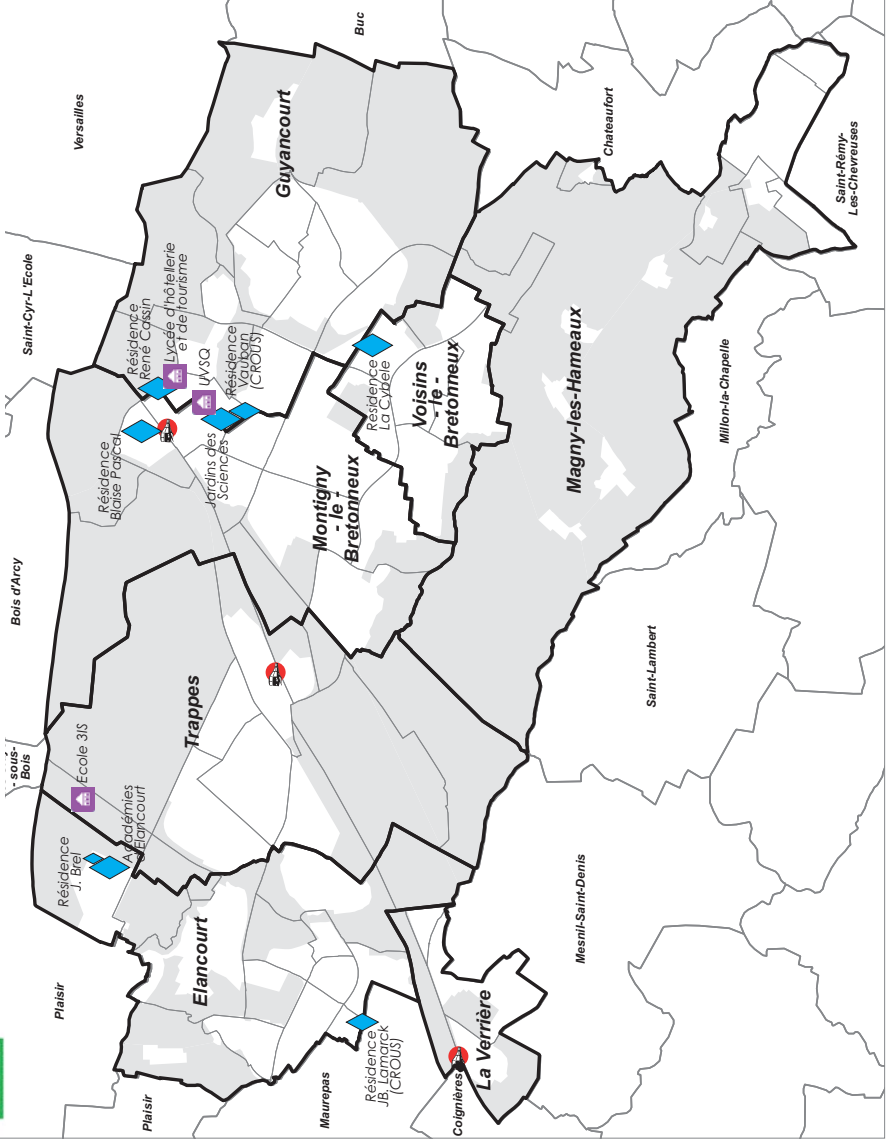
UNIVERCITY HENRI LANGLOIS

13, rue Jacques-Tati
78390 BOIS D'ARCY
Tél. : 0820 098 095
Étudiants, stagiaires, jeunes actifs et premier emploi
www.univercity.fr

RÉSIDENCE ALJT HENRI LANGLOIS

11, rue Jacques-Tati
78390 BOIS D'ARCY
Salariés, apprentis, formation professionnelle ou étudiant salariés (18/28 ans)
www.aljt.com

Plan situation de l'offre de logement étudiant sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines



Lieu d'enseignement (School icon)

Résidence étudiante (Diamond icon)

Gare (Train icon)

Nombre de logement

150 (Large diamond icon)

50 (Small diamond icon)

Conception cartographique : CA SOY, Observatoire de la Ville, S. Berthou
Sources : Service habitat 2010



Guide du Logement des jeunes



1, rue Eugène Hénaff
ZA du Buisson de la Couldre
BP 118 - 78192 TRAPPES CEDEX

Tél. : 01 39 44 80 80
Fax : 01 30 57 12 64

www.saint-quentin-en-yvelines.fr